

LE PASSÉ DE L'ASSURÉ : DE L'INCONNU AU CONNU

Sous la direction scientifique de :
Pierre-Grégoire MARLY, professeur de droit privé à l'université du Mans
Savinien GRIGNON DUMOULIN, avocat général à la deuxième chambre
civile de la Cour de cassation



Colloque à la Cour de cassation

**Vendredi 22 mars 2024
de 8h45 à 13h00**

Grand' Chambre de la Cour de cassation

Entrée 5, quai de l'Horloge - Paris 1^{er}



- 8h45 **Accueil des participants**
- 9h00 **Allocution d'ouverture**
Agnès MARTINEL, *présidente de la deuxième chambre civile*
Dominique GAILLARDOT, *premier avocat général à la deuxième chambre civile*
- 9h15 **Le risque, entre objectivité et subjectivité**
Pierre-Grégoire MARLY, *professeur de droit privé à l'université du Mans*
- 9h45 **La garantie du passé inconnu**
Fabrice LEDUC, *professeur de droit privé à l'université de Tours*
- 10h15 **Pause**
- 10h45- 11h45 **La connaissance du fait dommageable dans l'assurance de responsabilité civile**
Table ronde autour de l'assurance RC en général, de l'assurance RC décennale et de l'assurance RC Médicale
Louis PERDRIX, *professeur de droit privé à l'université de Paris-Est Créteil (UPEC)*
Philippe BRUN, *avocat général à la troisième chambre civile de la Cour de cassation*
Savinien GRIGNON DUMOULIN, *avocat général à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation*
- 11h45- 12h45 **La garantie du passé de l'assuré en assurance de personnes**
Table ronde autour du risque composite dans le cadre de la loi EVIN, l'étendue de la connaissance de son propre passé par l'assuré, les difficultés de connaissance du passé de l'assuré par l'assureur liées au secret médical
Philippe PIERRE, *professeur de droit privé à l'université de Rennes*
Alice SIMOUNET, *avocate associée au Cabinet Racine Bordeaux*
Annick ISOLA, *conseillère à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation*
- 12h45 **Propos conclusifs**
Laurent LEVENEUR, *professeur de droit privé à l'université de Paris-Panthéon Assas*



5, Quai de l'Horloge - TSA 79201 - 75055 Paris cedex 01

Demande d'inscription par mail pour assister à la conférence en présentiel :
colloque.parquet.courdecassation@justice.fr

Ce colloque est également à suivre en direct sur la page du site internet de la Cour de cassation dédiée aux directs, à l'adresse qui sera communiquée.

Le visionnage du direct n'est pas possible via le navigateur Internet Explorer. Nous vous invitons donc à utiliser Mozilla Firefox.

Si vous disposez des applications [Twitter](#), [Facebook](#) ou [Youtube](#) sur votre smartphone, vous pouvez également suivre ce direct via les comptes officiels de la Cour de cassation.